



INTERVIEW MASTER

***La Corpo vous présente son interview
avec le codirecteur du Master en droit
des collectivités territoriales, Parcours
Juriste Conseil des collectivités
territoriales et Parcours recherche en
droit des collectivités territoriales, le
Professeur Gilles J. Guglielmi***



Pourriez -vous nous présenter votre master en droit des collectivités territoriales en quelques mots ?

Depuis plusieurs années, le Master Juriste Conseil des collectivités territoriales est officiellement un Master en Droit des collectivités territoriales. Il a deux parcours internes : le parcours juriste conseil des collectivités territoriales (un parcours professionnel) et le parcours en droit des collectivités territoriales (un parcours recherche).

La première année du master est un tronc commun généraliste, les cours restent des cours de formation fondamentale. Il y a une contrainte qui tient au fait que cette première année est commune avec d'autres mentions de master en droit public car le nombre d'étudiants et les locaux l'imposent. Les étudiants ne sont pas en petits groupes dès la première année et paraissent donc plutôt demeurer dans une logique de licence, mais c'est trompeur.

Les deux parcours sont très différents car le cursus professionnel se fait sous la forme de l'apprentissage en alternance depuis plus de dix ans. Il a ainsi un aspect très professionnel et a un renforcement horaire, alors que le cursus recherche n'a ni ce renforcement horaire ni cette nécessité d'aller à l'extérieur. En effet, le parcours recherche est fondé sur la rédaction d'un mémoire. Les logiques sont donc très différentes, pourtant les étudiants cohabitent très bien car 300 heures obligatoires du master leur sont communes. Il y a une vraie fusion des deux, même si les parcours divergent ensuite.

C'est un master qui permet à chacun de satisfaire sa vocation : soit d'entrer dans la vie professionnelle le plus vite possible et avec les meilleures conditions possibles, soit de se donner une année pour se former aux méthodes de recherche et approfondir les connaissances en droit des collectivités territoriales. Dans certains cas, ce parcours permet ainsi d'avoir une année de complément pendant que l'on fait autre chose, par exemple préparer les concours.

Ce master est une formation très exigeante, dans le sens où il faut être assidu car la charge de travail est importante et il y a une densité de cours plus importante. La compensation est que les étudiants travaillent véritablement en groupe car on est dans un centre de l'Université excentré et calme. Pour les étudiants en parcours recherche, la difficulté est d'apprendre à gérer soi-même ses questions, ses interrogations, ses pistes et à gérer le rapport avec l'enseignant-chercheur qui dirige le mémoire.



Quelles sont les qualités recherchées chez les étudiants ?

Puisque c'est un master en droit des collectivités territoriales il faut être plutôt publiciste mais nous n'excluons pas les privatistes qui ont un intérêt pour les collectivités territoriales. Par exemple, quelqu'un qui aurait un intérêt pour le droit du travail peut être intéressant pour nous, il suffit que l'étudiant se mette à niveau dans les matières qu'il n'aurait pas suivies.

Nous cherchons également des étudiants qui ont été confrontés à la réalité locale. En effet, il est intéressant qu'ils aient fait un stage ou une activité en lien avec une certaine préoccupation

de la proximité. En somme, il faut avoir une idée de ce que c'est réellement. Depuis que la sélection a lieu en Licence 3, c'est une exigence plus difficile à mettre en place. Toutefois, il reste nécessaire qu'une expérience, quelle qu'elle soit, témoigne de cet intérêt pour les collectivités territoriales.

On cherche aussi des étudiants qui n'ont pas de difficulté dans leurs résultats. Il y a une question de niveau qui joue, il faut ne pas avoir de graves lacunes dans les matières importantes. Néanmoins, certains étudiants entrent dans ce master sans que leurs notes soient très élevées, c'est une question d'équilibre et de profil.

On entend souvent que les étudiants partis en Erasmus lors de leur L3 peuvent être défavorisés lors de la sélection en master à Assas, dans la mesure où ils n'ont pas suivi les mêmes matières que ceux restés à Assas. Est-ce le cas pour votre master en droit des collectivités territoriales ?

Partir en Erasmus place les étudiants dans une position plus délicate quant aux connaissances acquises. Ils ne sont pas pour autant défavorisés dans le traitement de leur dossier pour ce master. En effet, cet aspect a même tendance à influencer positivement car on sait que lorsqu'un étudiant part à l'étranger, cela lui permet d'acquérir cette capacité de travailler en groupe plus rapidement et parfois avec un décalage culturel intéressant. Cependant, entre le moment où le dossier est accepté et la rentrée, un travail de mise à niveau est nécessaire. On indique à ce type d'étudiant les ouvrages de base qu'ils doivent lire dans les matières clés. À charge pour eux d'effectuer ce travail de remise à niveau.



La nouvelle réforme de sélection en master change-t-elle considérablement vos méthodes de sélection ? Les élèves d'Assas ont-ils toujours autant de chance d'intégrer les rangs de ce master ?

Contrairement à une idée reçue, les étudiants d'Assas auront toujours autant de chance et je dirais même qu'ils auront encore plus de chance car il y a moins de candidats de province par rapport à ce que l'on avait naguère.

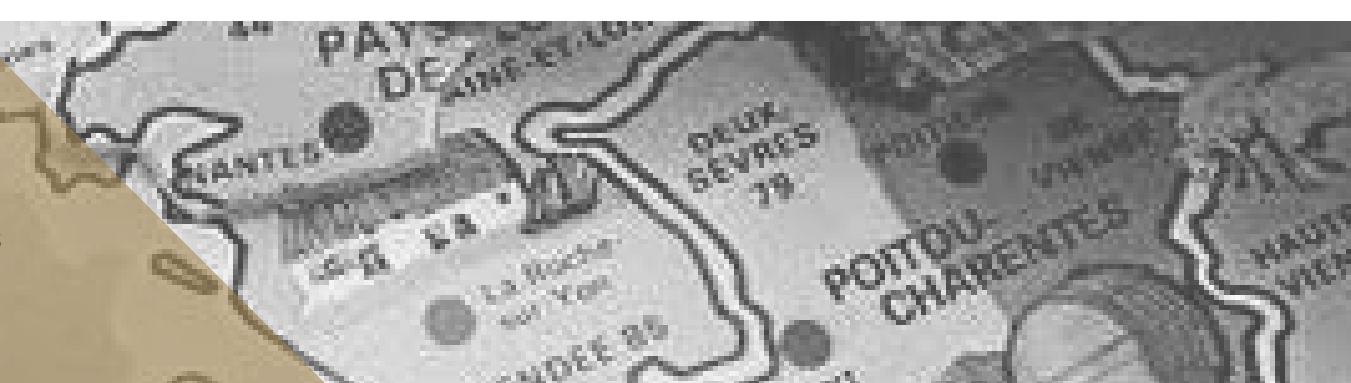
De plus, cette nouvelle sélection portant sur des étudiants moins expérimentés fait que l'on peut être moins exigeant sur le niveau d'implication dans la fonction juridique des collectivités territoriales. On a moins d'exigence aussi en termes de compétence juridique dans des matières puisque les matières de droit public sont beaucoup plus généralistes en licence qu'en master. Enfin, pour les étudiants, il y a une sécurité absolue : s'ils ont été admis en première année de master et y ont la moyenne, ils seront automatiquement admis en Master 2. Cela souligne la nécessité d'avoir une vraie vocation car quand on arrive vers la deuxième année on ne peut plus tricher. Il ne faut pas être là seulement parce que l'on a passé les exigences.

Par ailleurs, la réforme de la sélection n'a pas changé la logique pédagogique de l'ensemble du master puisque le principe de son contenu a déjà été établi il y a des années. Néanmoins, cela pourrait faire que la promotion soit encore plus soudée qu'elle ne l'était les années précédentes car le groupe peut se former avant même de commencer les cours de deuxième année.

Quelles sont les grands débouchés à l'issue de ce master ?

C'est un master qui, depuis qu'il existe, n'a aucun problème de débouché. Il n'en a ni pour trouver des apprentissages ni pour trouver un emploi. Tout le monde trouve un emploi, parfois avant même d'avoir le diplôme, que ce soit dans une collectivité territoriale ou dans d'autres structures.

Il y a également la possibilité de poursuivre les études pour ceux qui le souhaitent. Le parcours recherche est utile pour les thèses mais aussi pour passer des concours. Il faut savoir que nous ne préparons pas au concours, mais nous donnons les connaissances et les compétences pour se démarquer et se distinguer des autres candidats. Le concours n'est pas le but ultime. Sur un groupe de 25 étudiants, il y a environ 3 à 5 étudiants qui passent les concours dans l'année. Il faut ajouter ceux qui ont un premier emploi contractuel et qui vont les passer après deux ou trois ans. Finalement, on constate que mis bout à bout, la moitié de la promotion passe ces concours. Cependant, l'objectif est que chacun suive son parcours de carrière de manière la plus efficace possible, ce qui est le cas en général.



Le master est aussi un réseau d'anciens totalement diversifié. Le réseau est donc très complet et on se recrute entre anciens étudiants. Il y en a chez tous les acteurs publics, c'est extrêmement ouvert et cela permet aux jeunes diplômés ce qui leur convient réellement et dans un environnement bienveillant. Il y a pleins de possibilités, les diplômés peuvent notamment candidater dans une collectivité, dans un service de marchés d'établissement public, dans un secrétariat général, dans un service juridique d'entreprise concessionnaire de service public, dans des cabinets d'avocats. Cependant, il faut avoir une vraie envie, une vocation en tant que juriste de réaliser quelque chose qui va être partagé par les gens. Le travail d'équipe qui règne dans la promotion règne aussi au sein des collectivités territoriales. Cet esprit de vouloir réaliser quelque chose qui va améliorer la vie quotidienne des gens est une motivation importante.

Peut-on considérer que c'est un atout d'avoir des connaissances très précises dans un domaine pour réussir les concours ?

Oui cela peut être un avantage car lorsqu'on a une spécialité, on va être favorisé pour certains concours et lorsqu'on n'en possède pas, c'est l'expérience qui joue. Toutefois, ce master ne délivre pas de spécialisation étroite car les collectivités territoriales ont des besoins nombreux et variés.

En réalité, le master est généraliste. Ce n'est pas une formation spécialisée mais il donne des compétences précises. Dans son contenu, le master a pour caractéristique d'entrer dans des matières qui ne sont pas de droit des collectivités territoriales mais de fond du droit. Les employeurs aiment les diplômés du master d'Assas justement parce qu'ils sont des généralistes des collectivités territoriales. C'est pour cette raison qu'ils peuvent même passer les concours des IRA.

Enfin, si vous aviez un ou plusieurs conseil(s) à donner aux étudiants qui voudraient intégrer votre Master, quels seraient-ils ?

Le premier conseil est d'être candidat. Si l'on vient de licence, il faut montrer sa motivation, placer le master en premier vœu et confirmer son acceptation dès que l'on est admis. Si l'on vient de première année de master, au titre d'une réorientation interne, il faut être candidat de la même façon mais aussi réagir très vite, car la recherche d'apprentissage doit s'engager immédiatement, en juin. Ainsi, il ne faut pas que le dossier nous revienne après avoir été mis en attente par d'autres masters. Le master dispose de 28 places dans le parcours apprentissage et de 6 places dans le parcours recherche. C'est largement suffisant pour les candidats de Panthéon-Assas.



Ensuite, il faut avoir une vraie vocation ce qui signifie avoir déjà pris contact avec le local, aimer travailler en groupe, accepter que ce soit une formation à la fois universitaire et professionnelle. Il faut surtout savoir ce qu'on veut et s'y tenir.

Je me considère comme un simple gestionnaire de cette formation qui est avant tout conçu pour donner des débouchés aux étudiants en satisfaisant les besoins des acteurs locaux, qui sont nombreux et variés. J'ai refondu ce master et je le dirige depuis plus de quinze ans, depuis cinq ans en codirection avec Delphine Burriez. J'ai construit ce master sans prétendre être un spécialiste du droit des collectivités territoriales et sans avoir de prédilection pour ce droit. Néanmoins, le plaisir que j'ai à voir des étudiants travailler agréablement et avoir des débouchés qui leur donnent des carrières équilibrées et des métiers où l'on ne s'ennuie pas, sans avoir jamais de retour négatif sur le master, est extrêmement enthousiasmant. Je trouve cela suffisamment important pour m'en occuper, cela doit donc valoir la peine pour les étudiants de le suivre.

La Corpo Assas remercie le professeur Gilles J. Guglielmi de nous avoir accordé cette interview !

